



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Délibération n°2024-02-537**

**Objet : Approbation du rapport d'activité 2023**

Séance du 7 février 2024

Date de convocation : 30 janvier 2024

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 33 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 33

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 M. Spéziale (incomplète)

Nombre total de voix : 37 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 33/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Titulaires avec voix délibérative :**

R. Crauste, O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, J. Denat, K. Guyot, B. Pascal, A. Chopard, J. Téna, J-P. Géraud, C. Périsset, M. Pradeille, P. Gras, T. Agnel, A. Roy, P. Martinez, V. Martin, B. Leccia, C. Marquier, A. Théron, J-J. Estéban, J. Boisson, P. Mary, Y. Person, I. De-Montgolfier

**Suppléants présents avec voix délibérative :**

C. Villanueva, A. Mégias, I. Debrie, M. Debouverie, B. Chluda, J-P. Berthet

**Suppléants sans voix délibérative :**

**Absents excusés :**

L. Vigouroux, C. Bernard, N. Gros-Chareyre, A. Brundu, J-P. Franc, D. Lebois, A. Pobo, P. Bénézech, M. Chambellan, P. Fortunat-Deschamps, A. Nectoux, A. Rouressol, Y. Bécard, J-F. Laurent, S. Guy, M-J. Pellet, F. Dhuisme, I. Couderc, F. Granier, C. Lecerf, V. Liénard, P. Soujol, P. Spéziale, F. Fenoy, Y. Quesada, L. Fataccioli, J. Gravegeal, D. Devriendt, M. Dubayle-Calbano, J. Croin, M. Pellet-Laporte, K. Nadal, P. Chabert, D. Coulomb, F. Tempier

**Conseil de développement :**

C. Constant

Rapporteur : M. Pierre Martinez

**Exposé :**

**Partie - Activités générales concernant le syndicat mixte**

**A) Fonctionnement institutionnel et gestion du syndicat**

- Le budget 2023 est à l'équilibre et excédentaire.
- L'effectif du PETR était au complet avec 8 agents et 2 personnes mises à disposition (CAUE 30 pour l'ingénierie du Guichet Rénov'Occitanie).

**B) Activités principales**

- Mise en place du projet de territoire via la convention territoriale signée avec les EPCI membres
- La conférence des maires / Journée d'information des élus tenue le 5 juillet à Lunel-Viel sur « L'EAU »
- Rencontre des 50 communes réitérée et des 5 EPCI pour l'appui aux financements

Le PETR a été récompensé le 22 novembre 2023 pour ses actions par un Mozart de la réussite (catégorie l'Europe en région) par les décideurs économiques du Cercle Mozart de Montpellier.

### Partie – Conseil de développement

- 3 commissions actives : photovoltaïque, eau potable et aires de covoiturages et 3 nouvelles : tiers-lieux et gestion des déchets et accès aux soins
- De nombreux interventions en mairie et conseils communautaires à la rencontre des élus locaux

### Partie – Club des entrepreneurs

- 73 entreprises adhérentes, en évolution par rapport à 2022 (+20)
- 10 rencontres organisées sur tout le territoire (Déjeuners d'affaire et visites d'entreprises)
- Tournée du territoire (6 dates)

### Partie – Guichet Rénov'Occitanie (partie gardoise)

- Accueil depuis novembre 2021 de 2 agents CAUE au service des EPCI gardoises
- 573 actes de conseils réalisés en 2023
- Permanences bimensuelles dans les 8 villes de plus de 5 000 habitants (378 rendez-vous)
- Rencontres « Jeudis Réno' » 5 ateliers thématiques sur 10 communes de février à juin 2023

### Partie – Contractualisation

#### A) Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue (Préfecture du Gard) :

Pour 2023, le CRTE Vidourle Camargue comptabilise donc le soutien par l'Etat de 65 opérations pour un montant total de subvention de 8 228 273,93 €. La déclinaison de ces attributions se décline de la manière suivante :

- |  |   |
|--|---|
| • DETR : 35 opérations > 2 377 311,96 €  | • AGENCE DE L'Eau : 2 opérations > 992 456 €          |
| • DSIL : 5 opérations > 1 622 912 €      | • AAP Fonds Mobilité Active : 1 opération > 800 000 € |
| • FONDS VERT : 16 opérations > 965 998 € | • DRAC : 1 opération > 941 793,97 €                   |
| • PITE : 3 opérations > 249 000 €        | • CAF : 1 opération > 239 852 €                       |
| • DREAL : 1 opération > 38 850 €         |   |

#### B) Contrat territorial régional Occitanie

Pour 2022-2023, le CTO Vidourle Camargue comptabilise le soutien par la Région de 111 opérations pour un montant total de subvention de 4 917 823,60 €.

### Partie – Les Fonds européens

L'année 2023 a été dédiée au renouvellement des dispositifs européens pour la période 2023-2027 : le DLAL FEAMPA et l'ATI FEDER ont été conventionnés avec l'autorité de gestion régionale.

#### A) LEADER

- Fin de programme 2014/2022 : Les porteurs de projets ont été accompagnés pour déposer les demandes de paiement du solde des subventions attribuées sur l'enveloppe 2014-2022. En 2023, cela a représenté 537 000 € de fonds européens payés au bénéfice de 25 projets locaux.
- Le GAL Vidourle Camargue et la Région, autorité de gestion travaillent à la mise en œuvre du prochain programme. Initialement prévu au premier trimestre 2023, le conventionnement devrait intervenir au cours du premier semestre 2024.

#### B) ATI FEDER RURAL

- En 2023, une opération a été présentée lors du Comité de pilotage du 14 septembre 2023 avec le projet de création d'une crèche de 20 places sur la commune d'Entre-Vignes pour un montant de 289 603€.
- Deux pré-dépôts ont été effectués au cours de l'année 2023, mais sont encore en attente d'un retour de l'autorité de gestion, à savoir :
  - Ville de Lunel : requalification de la place des Martyrs de la Résistance
  - CC Rhône-Vistre-Vidourle : aménagement d'une voie verte le long du canal BRL

#### C) DLAL FEAMPA

- Clôture du programme 2014-2021 : Sur la période 2014-2022, 28 projets pour un total de 949 318,79 € de financement régional et européen ont été accompagnés pour permettre le développement économique du territoire, la valorisation des filières pêche et aquaculture, la sensibilisation du public aux métiers de ses filières ou encore l'expérimentation de techniques de pêche plus respectueuses de l'environnement. En 2023, les 5 derniers dossiers ont été payés sur l'enveloppe 2014-2021
- Lancement de la nouvelle programmation DLAL FEAMPA 2023-2027 en Vidourle Camargue : Doté d'une enveloppe financière de 580 000 €, le PETR assurera l'animation de ce fonds. 3 dossiers sélectionnés en 2023 pour un montant de 46 684 €.

Au total 414 287 € ont été programmés sur le territoire en 2022 via les programmes européens territorialisés.

### Partie - Mission patrimoine

#### A) Inventaire du patrimoine, communication

- Mise en ligne progressive sur le site de l'Inventaire Général Régional d'Occitanie
- Exposition sur les grandes figures du PETR : présentée sur Vauvert, conférence sur les cabanes de Lunel
- Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine pour la candidature PAH

#### B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

- Dossier de candidature PAH de 450 pages en 3 parties plus les annexes a été déposé fin mars 2023
- Suivi de projets de réhabilitation, valorisation, mécénats, etc.

### Partie - Projet Alimentaire Territorial

- Série de podcasts « L'alimentation, toute une histoire » avec les 3 radios locales
- Diffusion de l'outil Proxidon : solidarité alimentaire agriculteurs/action sociale
- Forum et démarche autour du foncier et accompagnement des collectivités pour les marchés publics
- Défi Famille Alimentation Positive adopté (Défi FAP)
- Animation du réseau citoyens : création d'une carte interactive « Savourez Vidourle Camargue » pour mieux valoriser l'offre alimentaire

### Partie - Mission tourisme

- Label Vignobles et Découverte : Renouvellement du label accepté par Atout France avec 113 partenaires et professionnels
- Appui au salon SRG Taureau de Camargue

Pour information, **1€** investi dans un PETR,  
c'est multiplié par **3 à 4** les retombées financières pour le territoire.

(Source 2024 : Agence Nationale des Pays et PETR)

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver le rapport d'activité 2023,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.


Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ



Texte  
le

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
  - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 15.02.2024
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

